

# L'INTERMÉDIAIRE LYONNAIS

## RÉPONSE

ESTOFFIER ou ESCOFFIER ? — Dans la livraison précédente M. Steyert veut bien faire appel à l'expérience que j'ai dû acquérir par mes anciennes et patientes recherches sur les corporations ouvrières lyonnaises et me demander la solution de cette petite question qu'il résout lui-même en la formulant.

Ducange et ses continuateurs citent : « *Escoffierius* « qui vendit Coria ; Coriarius, tanneur ; in Sabaudos « *escoffier*, calcearins, noster *cordonnier* ; et *Estofferius*, cœ- « lator, intertextor, *estoffeur*. » Les titres des archives de Lyon ne mentionnent pas les *estoffiers* ou faiseurs d'étoffes. Le plus ancien *syndicat* où figurent les corporations (1352) porte : *Escofferii*. Cette interprétation est justifiée par les *syndicats* de 1389 et autres, où les *Escoffiers* sont agrégés en corporation, pour la présentation au consulat des maîtres-gardes, avec les *coyratiers*, *tanneurs* ou *essanours*. Les *Escoffiers* placés au huitième rang, puis au dixième et au treizième, perdirent de leur importance à mesure que les vêtements de peau cessèrent d'être en usage, et furent réduits à la confection des chaussures (houzeaux, souliers à quartier, souliers lacés, souliers à bottines justes, etc.) et prirent le nom de *cordouaniers*, *cordonniers*, lorsque le cuir de Cordoue devint à la mode. C'est sous ce dernier nom que leurs statuts furent approuvés (avril 1489) ; ils se trouvaient